

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

PIERREVILLE

DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

ARRONDISSEMENT
NANCY

Séance du 22 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mille vingt-six le vingt deux juin à 20 h 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire

Présent : Thierry WEYER – Philippe MARCHAND – Aline SAINT-AYES – Stéphane PEULTIER – Béatrice TRIDON – Jean-Pol GERMAIN – Paulette BALTHAZARD – Noémie MAIGNAN – David GUIGUES – Laurence TINÉ – Philippe MAHUT

DATE DE LA CONVOCATION

15/06/2026

DATE D’AFFICHAGE

24/06/2026

A été nommée secrétaire : Laurence TINÉ

2026-0027) 7 FINANCES LOCALES

7.10 Divers

SPL-XDEMAT Répartition du capital social

La société publique locale (SPL) dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l’Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, La mairie de PIERREVILLE a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l’Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Au 15 avril 2026, SPL-Xdemat comptait 3 513 actionnaires.

Chaque année, conformément à l’article 225-100 du code du commerce, l’Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l’année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l’occasion de cette réunion, d’autres points peuvent lui être présentés tels qu’un point sur les mandats des commissaires aux comptes ou l’adoption d’une nouvelle version du règlement intérieur ou encore la modification des statuts.

Depuis 2020, il a été décidé d’ajouter à ces points, l’examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l’année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d’utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis mi-avril 2025, 131 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 10 ont été rachetées pour permettre à 10 actionnaires de sortir de la société, faute d'utilisation des outils proposés. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social.

Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 553 actions soit 51,04 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 595 actions soit 4,64 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 253 actions soit 1,97 % du capital social,
- le Département de la Marne : 531 actions soit 4,14 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 232 actions soit 1,81 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 275 actions soit 2,14 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 487 actions soit 3,79 % du capital social
- le Département des Vosges : 333 actions soit 2,59 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 579 actions soit 27,88 % du capital social détenues par 3 505 actionnaires.

Sur ces 3 579 actions communales et intercommunales, 531 sont auboises, 591 axonaises, 374 ardennaises, 314 marnaises, 465 haut-marnaises, 663 meurthe-et-mosellanes, 139 meusiennes et 502 vosgiennes.

Ainsi, les 12 838 actions de la société, tous actionnaires confondus, se ventilent comme suit sur les 8 territoires départementaux de la SPL :

Territoire départemental	Nombre d'actions	%	Nombre d'actionnaires	%
Aube	7 084	55,18 %	504	14,35 %
Aisne	1 186	9,24 %	589	16,77 %
Ardennes	627	4,88 %	367	10,45 %
Marne	845	6,58 %	306	8,71 %
Haute-Marne	697	5,43 %	451	12,84 %
Meurthe-et-Moselle	938	7,31 %	655	18,64 %
Meuse	626	4,88 %	140	3,98 %
Vosges	835	6,50 %	501	14,26 %
Total	12 838		3 513	

Cette nouvelle répartition du capital social, détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de la SPL.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, telle que figurant dans la liste des actionnaires annexée à la présente et faisant apparaître la ventilation territoriale suivante :
- le Département de l'Aube : 6 553 actions soit 51,04 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 595 actions soit 4,64 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 253 actions soit 1,97 % du capital social,
- le Département de la Marne : 531 actions soit 4,14 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 232 actions soit 1,81 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 275 actions soit 2,14 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 487 actions soit 3,79 % du capital social
- le Département des Vosges : 333 actions soit 2,59 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 579 actions soit 27,88 % du capital social détenues par 3 505 actionnaires.
- donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- approuve la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions

2026-0029) 7 FINANCES LOCALES

7.10 Divers

CONVENTIONNEMENT AVEC LES BUREAUX ETUDES ESTERR ET MP2I

Le Maire expose le besoin de mise en sécurité de la rue d'Autrey au conseil municipal. Il rappelle l'étude faite par MMD 54 présentée en réunion publique le mercredi 10 juin 2026.

Il rappelle que cette étude de faisabilité doit être poursuivie par une mission de maîtrise d'œuvre sur l'ensemble de la traversée du village.

Des relevés de géomètres ont été effectués par le cabinet Géodatis sur la rue d'Autrey, grande rue, rue de la gare et sur la D50B dans les limites de l'agglomération.

Le cabinet d'étude MP2I, avec le concours du cabinet ESTERR urbanisme paysage a été consulté pour cette mission de maîtrise d'œuvre et présente un devis de 18 200 euros HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Le conseil après en avoir délibéré

- Accepte de lancer l'étude de maîtrise d'œuvre pour ce projet d'un montant de 18 200 HT soit 21 840 €TTC
- Autorise le Maire à signer le contrat de mission avec le cabinet MP2I mandataire de la maîtrise d'œuvre.

2026-0030) 5 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5.3 Désignation des représentants

NOMINATION D'ELUS A LA COMMISSION SCOLAIRE RPIc

Vu la délibération du 29 juin 2020

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026

Le maire expose la nécessité de renouveler la commission des affaires scolaire du RPIc de Pulligny Pierreville

Cette commission est composée de 6 élus dont le maire de PIERREVILLE et 6 élus de PULLIGNY

Le maire propose de nommer :

Philippe MARCHAND – Aline SAINT-AYES - Noémie MAIGNAN - Philippe MAHUT - Laurence TINÉ et Thierry WEYER

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- Accepte de nommer les élus proposés par le maire à la commission des affaires scolaire du RPIc de Pulligny Pierreville

Philippe MARCHAND – Aline SAINT-AYES - Noémie MAIGNAN - Philippe MAHUT - Laurence TINÉ et Thierry WEYER

2026-0031) 7 FINANCES LOCALES

7.10 Divers

RENOUVELEMENT CONVENTION REFERENT

La collectivité a souscrit la convention de partenariat relative à la mission d'assistance au référent déontologue des élus, dont l'échéance est fixée au 31 mai 2026

Dans l'attente de la mise à disposition des futures conventions couvrant la période à compter du 1^{er} janvier 2027, il est proposé au conseil municipal de conclure un avenant à cette convention

Cet avenant a pour objet de prolonger la convention actuelle jusqu'au 31 décembre 2026

le conseil municipal après en avoir délibéré

- Décide de reconduire la convention jusqu'au 31 décembre 2026
- Et de reconduire jusqu'à cette date M. GILTARD référent, désigné dans la délibération du 30 juin 2025

Le maire
Thierry WEYER

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL qui aura lieu le **Lundi 22 juin 2026 à 20h30** dans la salle du conseil municipal

Ordre du jour :

1. SPL-Xdemat répartition K Social 2026
2. Demande subvention pour le FIPDR (caméra)
3. Conventonnement avec les bureaux études ESTERR et MP2I
4. Nomination délégués affaire scolaire
5. Référent déontologue CDG